

1- PLUiH du Saint-Quentinois

Les principales questions ont porté sur l'estimation du besoin en logements, les projections démographiques prises en compte et la dynamique de marché dans le parc privé. La CA du Saint-Quentinois a indiqué que le document visait à stopper la baisse démographique que connaît le territoire, d'abord en visant une stabilisation, puis une légère hausse à l'horizon 2030. Ce choix implique la nécessité de retendre le marché, en s'attachant dans un premier temps à poursuivre les tendances actuelles en matière de construction de logements et en ayant un axe d'intervention fort pour remettre des logements privés vacants sur le marché, puis dans un second temps en augmentant l'offre de construction. D'un point de vue territorial est soulignée l'importance de rééquilibrer la localisation de l'offre de logements sociaux, entre la ville centre et le reste des communes.

La DDT de l'Aisne a fait part de son avis favorable sur le projet de document.

Le bureau de CRHH émet un avis favorable sur le projet de PLUiH du Saint-Quentinois.

2- Rapprochement Partenord – OPH Saint-Quentin

Les services de l'État font part de leur avis favorable.

La présentation réalisée n'appelle pas d'autre commentaire.

Le bureau de CRHH émet un avis favorable au projet de fusion entre Partenord et l'OPH de Saint-Quentin.

3- Rapprochement OPSOM – OPH d'Amiens Métropole

La DDTM de la Somme fait part de son avis favorable.

La présentation réalisée n'appelle pas d'autre commentaire.

Le bureau de CRHH émet un avis favorable au projet de fusion entre l'OPSOM et l'OPH d'Amiens Métropole.

4- Programmation ANAH 2019

La présentation réalisée n'appelle pas de commentaire.

5- Fiches-atlas sur le parc privé par EPCI

La présentation réalisée n'appelle pas de commentaire.

6- Service d'accompagnement à la rénovation énergétique

Le vice-président de l'agglomération du Saint-Quentinois rappelle qu'il est nécessaire de mieux sensibiliser les élus sur l'ensemble de ces dispositifs techniques, en s'appuyant par exemple sur les associations de maires.

L'URH indique la nécessité pour les bailleurs de bénéficier des fonds européens pour financer leurs projets de rénovation énergétique. Le mouvement HLM est mobilisé pour répondre à la concertation lancée par le conseil régional dans le cadre du prochain PO FEDER, et invite l'État à participer aux réflexions.

7- Mise en œuvre du plan initiatives copropriétés : copropriétés identifiées prioritaires pour la MEL

La présentation réalisée n'appelle pas de commentaire.

Le bureau de CRHH émet un avis favorable sur la liste proposée par la métropole européenne de Lille.

8- Programmation HLM 2019 et perspectives pour 2020

L'URH prend acte des perspectives de fin de gestion pour l'année 2019. Elle confirme que le sujet du rythme de dépôt des dossiers par les bailleurs est récurrent et constaté au niveau national. L'URH s'étonne cependant des résultats très en-deça des attentes sur la MEL. Elle constate que les règles d'instruction sont différentes d'un territoire à l'autre, et suggère une simplification des règles utilisées par la DDTM 59, service instructeur pour les dossiers localisés sur la MEL.

L'URH s'interroge également sur les moyens dont disposera la MEL en 2020 au moment où elle reprendra l'instruction en régie des agréments pour le logement social.

L'URH sollicite par ailleurs une réunion avec la DREAL pour évoquer les perspectives de production de logements sociaux pour l'année 2020.

En retour à la prise de parole de l'URH, la DDTM 59 indique avoir fixé dès le début de l'exercice un délai au 1^{er} octobre pour le dépôt des demandes d'agrément. Les dossiers déposés sont tous en cours d'instruction. Elle indique que la MEL a demandé à ce que seuls les dossiers prioritaires soient déposés pour instruction, et que l'écart avec la programmation initiale s'explique aussi par le taux de chute habituel constaté entre la programmation et la réalisation.

9- Logement étudiant

La DREAL expose le projet de constituer un groupe de travail autour du SGAR pour discuter des problématiques relatives au logement étudiant, et fait appel au volontariat des membres du bureau pour y participer.

10- Tour de table

L'URH évoque les restrictions importantes, qui iraient au-delà du cadre réglementaire, imposées par les communes ou les EPCI dans le cadre de l'examen des plans de mise en vente proposés par les bailleurs dans leurs conventions d'utilité sociale, et le fait que ces exigences puissent remettre en cause des autorisations de mise en vente délivrées par le passé. Elle rappelle que la vente de logements sociaux est encouragée par le gouvernement pour permettre de dégager des marges de manœuvre financières pour permettre aux organismes de poursuivre une activité importante de rénovation du parc existant et de production de nouveaux logements sociaux. L'URH compte écrire prochainement au préfet de région et au ministre du logement pour les alerter sur cette situation.